

Année scolaire 2021-2022

Identification de l'élève	
Prénom :	Nom :
Adresse :	
Classe :	Titulaire :

Informations importantes	
Téléphone maison :	Nom :
Téléphone cellulaire :	Nom :
Téléphone urgence :	Nom :
Numéro d'assurance maladie :	
Date de naissance :	Allergie :

Il est important d'effectuer un suivi auprès de l'école dès que vous changez d'adresse civique, de courriel ou de numéro de téléphone.

Message de la direction

L'école Hélène-Boullé, un tremplin pour tes rêves !



Chers élèves,
Chers parents,

Il nous fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à l'école Hélène-Boullé.

L'équipe-école est prête pour vivre, avec vous, une année remplie de découvertes. Nous espérons que cette année scolaire permettra aux élèves de se dépasser, de développer leurs compétences et de bien vivre avec leurs camarades de classe.

Cet agenda scolaire est un outil important de planification pour les élèves. Vous y trouverez plusieurs informations importantes sur le fonctionnement de l'école. Il contient aussi des notions pédagogiques pratiques en français, en mathématiques et en anglais qui permettront de soutenir votre enfant au quotidien lors de ses devoirs et ses leçons.

Nous attirons votre attention sur l'horaire et le code de vie de l'école. Lisez-les attentivement avec votre enfant.

Plongeons tous ensemble dans notre nouvelle année scolaire!

Benoît Dussault
Directeur

Jacinthe Nolin
Directrice adjointe



Horaire de l'école

Pré-scolaire			
AM		PM	
9h17	Entrée des élèves	13h04	Entrée des élèves
11h35	Départ des élèves	15h28	Départ des élèves

1^{re} à 6^e année			
AM		PM	
8h01	Surveillance	12h54	Surveillance
8h11	Entrée des élèves	13h04	Entrée des élèves
8h15	Cours réguliers	13h08	Cours réguliers
9h47	1 ^{re} récréation <small>petits</small>	14h10	1 ^{re} récréation <small>petits</small>
10h17	2 ^e récréation <small>grands</small>	14h30	2 ^e récréation <small>grands</small>
11h35	Départ des élèves	15h28	Départ des élèves

Secrétariat			
AM		PM	
7h45	Ouverture	12h45	Ouverture
11h45	Fermeture	15h45	Fermeture

À noter : Pour éviter un retard, l'élève doit être sur la cour quelques minutes AVANT le son de la cloche annonçant l'entrée dans l'école.

Il est donc important d'arriver sur la cours à partir de **8h01** le matin et de **12h54** l'après-midi.

Liste du personnel

Administration

Direction	Jacinthe Nolin
Directeur adjoint	Marc Beaulieu
Secrétaire d'école	Sabrina Constantin
Secrétaire	Salima Reguieg
Technicienne Service de garde	Isabelle Benoît
Éduc. Classe principale.	Juan Cuevas
Concierge	Jason Lavoie
Aide-concierge	À venir

Préscolaire

Caroline Gagnon	MA
Karine Champagne-B.	MB
Pascale Caron	MC

Premier cycle

Ginette Bisson	1A
Magalie Lapointe	1B
Claudie Richard	1C
Maryse Lemay	2A
Jean-Jacques Dago	2B
Jacynthe Brouillette	2C

Deuxième cycle

Mélanie Lamontagne.	3A
Lyne St-Onge	3B
Maude Bessette-L.	3C
Valérie Thomassin	4A
Marie-Claude Therrien	4B
Audrey Brulotte	4C

Troisième cycle

Irène Côté-Germain	5A
Élaine Caouette	5B
Audrey Brulotte	5C
Étienne Stasse	6A
Francis Joly	6B

Spécialistes

Pascale Tremblay	Arts
Marie Verge	Musique
Sid Ahmed Haddad	Ed. Phys.
Fariza Boudjebila	Anglais

Services

Chantal Serpa	Ortho.
Annik Belhumeur	Ortho.
Béatrice Murabo	Psychoéd
Djéna Simon	T.E.S.
Kim Dupaul	T.E.S.
Naïma Saadi	Orthophoniste

Service de garde

Gilles Burillon
Julie Rivest
Eleni Tsakiris
Anne Mette Justesen
Serge Boudreau
Juan Cuevas
Isabelle Benoît



Quelques rappels importants

Les étapes de l'année scolaire 2021-2022 :

Étapes	Remise des bulletins
Étape 1 : 26 août au 19 janvier	Le 28 janvier 2022
Étape 2 : 20 janvier au 21 juin	Le 30 juin 2022
Première communication aux parents	12 novembre 2021
Deuxième communication aux parents	22 avril 2022

Quelques dates importantes :



Jeudi 26 août	Entrée des élèves
Mercredi 15 septembre	Rencontre parents-enseignants
Mercredi 15 septembre	Assemblée générale des parents
21 au 24 septembre	Photographie scolaire étalée sur plusieurs jours
vendredi 12 novembre	Remise de la première communication aux parents via le portail
Mercredi 17 novembre	Rencontre parents-enseignants
Mercredi 9 février	Rencontre parents-enseignants
vendredi 22 avril	Remise de la deuxième communication aux parents via le portail
Mardi 21 juin	Fin des classes



Numéros de téléphone

École Hélène-Boullé :	514 596-5275
Service de garde La Ricane :	514 596-7180
La ligne « Info-parents » de la CSSDM	514 596-2736
Comité central des parents de la CSSDM	514 596-6121
Protecteur de l'élève :	protecteur.eleve@cscdm.qc.ca
Les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) sarca@cscdm.qc.ca	514 350-8800 opt 3
C.S.S.S. Villeray :	514 376-4141
Poste de police du quartier 31 :	514 280-0431
Maison des grands-parents de Villeray	514 383-9108
Allô Prof :	514 527-3726
Interligne(LGBTQ+) :	514 866-0103
Tel-Jeunes :	1 800 263-2266
Jeunesse j'écoute :	1 800 668-6868
Ligne Parents :	1 800 361-5085

Service téléphonique 24 heures sur 24 spécialisé dans les relations parent-enfant, gratuit partout au Québec.

Sites internet

École Hélène-Boullé	https://www.helene-boullé.cssdm.gouv.qc.ca
CSSDM	https://www.cssdm.gouv.qc.ca

Courriels importants

École Hélène-Boullé	hboullé@cscdm.qc.ca
Service de garde La Ricane	hboullé.sdg@cscdm.qc.ca
Conseil d'établissement	hboullé.ce@cscdm.qc.ca
OPP	hboullé.opp@cscdm.qc.ca
Comité de parents SDG	comitesdg.heleneboullé@gmail.com

Le code de vie

un référentiel éducatif... un facilitateur du « vivre ensemble » ...
une responsabilité éducative pour veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y trouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement. Ce droit à l'instruction comporte une pleine participation au processus d'apprentissage.

Après consultation auprès de l'équipe-école, du conseil des élèves et des parents membres du conseil d'établissement, le code de vie de l'école primaire Hélène-Boullé s'inspire des grandes valeurs suivantes :

-  La persévérance
-  Le respect, le civisme...
-  L'estime de soi

Le code de vie te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable. De plus, il s'arrime aux valeurs du projet éducatif de l'école ainsi qu'au plan de réussite.

LE CODE DE VIE, C'EST IMPORTANT.

Voici comment l'école veillera à ce qu'il soit respecté afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous

MESURES DE SOUTIEN

- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Pratique guidée;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- Rencontre individuelles avec le titulaire;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Rencontre avec les intervenants
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Contrat personnalisé avec renforcement positif;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction ou un intervenant;
- Référence aux professionnels concernés;
- Mise en place d'un plan d'intervention;
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;
- Références à des services externes (CLSC, agents sociocommunautaires, SPVM, etc);
- Etc.

CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES ET GRADUÉES

- Avertissement verbal ou écrit;
- Geste réparateur;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires;
- Retrait et réflexion écrite;
- Retrait de privilège;
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;
- Perte d'autonomie, déplacement limité
- Suspension interne et externe;
- Rencontre avec les parents obligatoire;
- Implication du SPVM;
- Rencontre élève-intervenant de l'école;
- Application du protocole pour contrer la violence et l'intimidation;
- Expulsion de la commission scolaire (mesure exceptionnelle);
- Etc.

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectueront à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.



À Hélène-Boullé, toute forme

et, quel que soit le moyen utilisé, y

compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Un code de vie

des règles à l'image de nos valeurs

Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classes, salles étudiantes, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.), et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Valeur

Règle

POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

**JE M'ENGAGE DANS MA RÉUSSITE SCOLAIRE
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE**

Comportement attendu

- Je suis présent, tous les jours, à la première cloche et à l'endroit prévu.
- J'utilise les ressources mises à ma disposition (récupérations, aide aux devoirs etc.).
- J'ai le matériel requis et utile pour mes activités.

Ainsi, j'apprends :

- des connaissances ;
- à gérer mon temps et à respecter des échéanciers ;
- à être ponctuel.

Ainsi, je développe :

- mes compétences ;
- ma curiosité ;
- mon goût d'apprendre ;
- mon sentiment d'appartenance ;
- mon sens des responsabilités.

Ainsi, je contribue... à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail.

Valeur

Règle

POUR LE « VIVRE ENSEMBLE » ET L'ENCADREMENT

**HONNÊTÉTÉ, RESPECT, CIVISME ET OUVERTURE À
LA DIVERSITÉ**

**JE M'ENGAGE À ADOPTER UNE ATTITUDE
HARMONIEUSE AVEC LES AUTRES**

Comportement attendu

- Je prends soin des autres dans mes paroles et mes gestes.
- J'utilise adéquatement les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés.
- Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.
- J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et les autres.

Ainsi, j'apprends :

- à développer mes habiletés sociales ;
- gérer mes émotions et mes conflits de façon pacifique, faire des compromis ;
- à créer un milieu de vie agréable et sécuritaire.

Ainsi, je développe :

- mon autocontrôle, ma compétence à coopérer ;
- un comportement harmonieux ;
- une bonne communication.

Ainsi, je contribue... à la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.

POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Règle

Valeur

Comportement attendu

- ☛ Je me fais confiance et fais les bons choix pour moi.
- ☛ Je gère adéquatement mes émotions.
- ☛ Je me fixe des objectifs à la hauteur de mes aptitudes.

Ainsi, j'apprends :

- ☛ à comprendre, à reconnaître, à maîtriser et à partager mes émotions ;
- ☛ à être responsable de mes apprentissages ;
- ☛ à entreprendre et mener à terme mes projets ;
- ☛ à me fixer des objectifs réalistes et me donner les moyens pour les atteindre.

Ainsi, je développe :

- ☛ ma capacité à me calmer, à réfléchir avant d'agir ;
- ☛ parler de façon positive ;
- ☛ une belle image de moi ;
- ☛ mes forces.

Ainsi, je contribue... à garder dans mon milieu un climat harmonieux et sécuritaire.

JE CONTRIBUE AU SENTIMENT DE BIEN-ÊTRE DANS MON MILIEU

ESTIME DE SOI

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS ET JE M'ENGAGE À M'Y CONFORMER.

je m'engage dans ma réussite scolaire tout au long de l'année;

je m'engage à adopter une attitude harmonieuse avec les autres;

je m'engage à contribuer au sentiment de bien-être dans mon milieu;

_____ (Nom de l'élève, groupe)

_____ (Signature)

Je soutiendrai

_____ (nom de l'élève)

dans son engagement à respecter le code de vie Hélène-Boullé.

_____ (À titre de titulaire)

_____ (signature)

Je soutiendrai

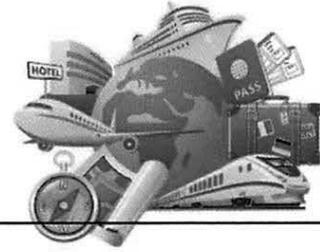
_____ (nom de l'élève)

dans son engagement à respecter le code de vie Hélène-Boullé.

_____ (À titre de parent)

_____ (signature)

Objet : Absences



Nous vous demandons de consulter le calendrier scolaire à votre disposition afin de planifier vos déplacements. Il y a certaines conséquences sur le déroulement académique, pédagogique et administratif lors d'une absence prolongée.

❖ ABSENCE QUOTIDIENNE :

Prière de téléphoner au secrétariat de l'école au **596-5275** à partir de **7h45** le matin et dès **12h45** l'après-midi ou de laisser un message sur la boîte vocale pour justifier l'absence de votre enfant **ET CE MÊME SI VOUS AVEZ ÉCRIT UN MOT AU TITULAIRE.**

❖ ABSENCE PROLONGÉE EN DÉBUT D'ANNÉE SCOLAIRE :

Si un enfant est absent à la rentrée et que le motif d'absence n'est pas reconnu comme valable (aucune preuve dans le dossier de l'élève démontrant son retour à l'école dans les 10 jours ouvrables suivant la rentrée scolaire), son inscription à l'école sera annulée.

Lors de son retour, le parent devra réinscrire l'élève à son école de quartier. L'élève pourrait faire l'objet d'un déplacement vers une autre école, à son retour, s'il n'y a plus de places disponibles dans sa classe. La Commission scolaire préconise et présume que tous les élèves commencent l'année scolaire à la date prévue au calendrier scolaire.

❖ ABSENCE PROLONGÉE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

Pour un enfant qui sera absent pour vingt jours (20) et plus pour cause de voyage, en cours d'année, l'inscription sera annulée. Étant donné qu'une absence prolongée peut avoir un impact négatif sur l'apprentissage de l'élève, l'école ne peut encourager qu'il s'absente pour aucune raison valable, incluant un voyage. **L'école ne peut donc s'engager à remettre du travail prévu pour la durée du voyage.**

Dès son retour, l'autorité parentale devra se présenter à l'école pour réinscrire son enfant. En conséquence, vous devrez présenter les documents requis pour une nouvelle demande d'inscription. De plus, votre enfant pourrait faire l'objet d'un déplacement vers une autre école, à son retour, s'il n'y a plus de places disponibles dans son niveau. Prenez note que lors de la réinscription, nous attribuerons une nouvelle date d'entrée dans son dossier scolaire.

Nous demandons aux parents de signer un document au secrétariat de l'école qui sera signé aussi par la direction.

❖ ABSENCE PROLONGÉE EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

En tant que parents, vous devez prendre conscience que vous êtes responsables de sa scolarité et qu'il est clair que si votre enfant manque un examen du Ministère de l'éducation, il n'aura droit à aucune reprise.

Nous demandons aux parents de signer un document au secrétariat de l'école qui sera signé aussi par la direction.



Objet : Médicaments prescrits

Madame, Monsieur,

Nous vous avisons que le personnel de l'école peut administrer uniquement des médicaments à votre enfant sous prescription.

Vous devrez remplir obligatoirement le formulaire « Autorisation de distribuer un médicament » lorsque votre enfant, fréquentant une école primaire, doit recevoir un médicament à l'école. Le formulaire et le médicament doivent être remis à la secrétaire d'école ou au responsable du Service de garde.

Le médicament doit être dans un contenant reçu du pharmacien et accompagné de l'étiquette produite par la pharmacie. Vous devez voir au renouvellement de la prescription du médicament lorsque nécessaire.

Nous vous rappelons que donner un médicament à un enfant par l'école demeure une mesure exceptionnelle, donc **si cela est possible** pour éviter des risques d'omissions, faire prescrire le médicament selon une posologie où l'enfant pourrait le prendre à la maison.

Merci de votre compréhension

Benoît Dussault
Directeur

Un mot des policiers du poste de quartier 31

Conseils aux parents



1. Faire quelquefois le trajet de l'école avec votre enfant, aller-retour.
2. Identifier avec lui les endroits où votre enfant pourra se réfugier en cas d'urgence. (Parents-Secours, brigadiers, etc.)
3. Montrer à votre enfant comment utiliser les téléphones payants et à composer le 9-1-1 lors de toute situation urgente.
4. Sensibiliser votre enfant à l'importance de ne pas parler à un étranger et à ne pas le suivre.
5. Vêtir les plus petits avec des vêtements voyants
6. Apprendre à votre enfant à reconnaître les personnes en autorité (policiers, pompiers, facteurs, etc.)
7. Remplir et garder le carnet d'identité du SPVM.
8. S'assurer que votre enfant connaît votre numéro de téléphone au travail.
9. En véhicule, ralentir et respecter la signalisation des autobus et observer la limite de vitesse dans les zones scolaires.

Conseils aux écoliers



1. Marcher au centre du trottoir.
2. Regarder des deux côtés avant de traverser les rues.
3. Traverser la rue seulement aux intersections et aux passages pour piétons.
4. Ne pas traverser entre des véhicules stationnés.
5. À une intersection contrôlée par des feux de circulation, les respecter lorsque l'on traverse.
6. Ne pas traverser la rue en courant.
7. Lorsqu'il y a un brigadier, obéir à ses directives.
8. Ne pas jouer dans la rue.
9. Ne pas se pousser ou se bousculer à l'aller-retour de l'école.
10. Marcher en groupe.
11. Utiliser toujours le même trajet.
12. Ne pas s'attrouper inutilement devant l'école, entrer immédiatement dans la cour d'école.
13. Ne jamais s'attarder lors du retour à la maison (après l'école).



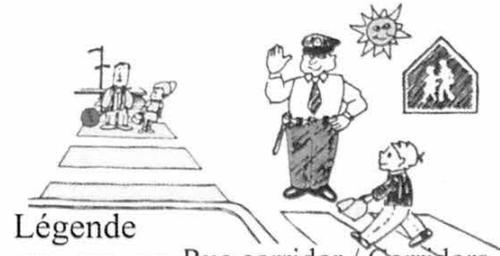


POSTE DE QUARTIER # 31
 7920 Boul St-Laurent,
 Montréal, Québec
 H2R 2Y2

École Hélène-Boullé
8050. avenue De Gaspé
 Montréal

Rues corridors

St-Dominique	de Guizot à	Faillon
Casgrain	de Guizot à	Faillon
De Gaspé	de Guizot à	Faillon
Henri-Julien	de Guizot à	Faillon
Drolet	de Guizot à	Faillon
Gounod	de Drolet à	St-Dominique
Jarry	de Drolet à	St-Dominique

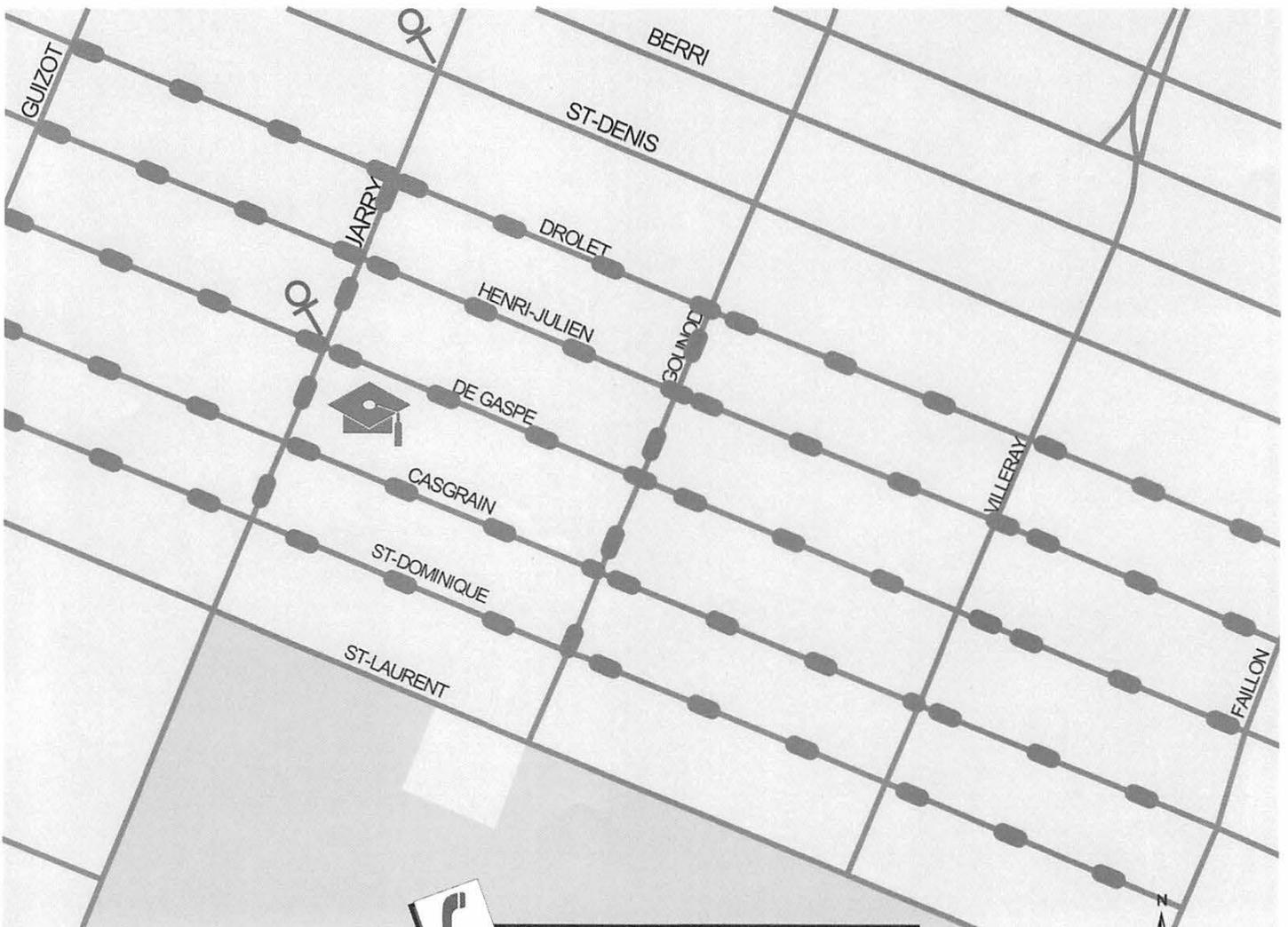


Légende

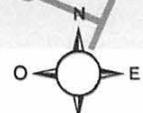
- Rue corridor / Corridors
- Brigadier / Crossing Guard
- École / School

Traverses scolaires avec brigadier

Jarry et St-Denis
 De Gaspé et Jarry



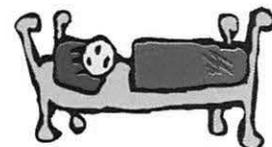
URGENCE 9-1-1 Poste de quartier # 31
 Telephone: 280-0131



***Quelques informations très utiles pour les parents

1. Si votre enfant doit s'absenter de l'école

Prière de téléphoner au secrétariat de l'école au 514-596-5275 ou d'envoyer un courriel à hbouille@csgdm.qc.ca pour justifier l'absence de votre enfant **ET CE MÊME SI VOUS AVEZ ÉCRIT UN MOT AU TITULAIRE**. Si votre enfant est inscrit au service de garde, nous vous demandons d'informer la responsable également. Les absences sont contrôlées quotidiennement par téléphone.



2. Récréation à l'intérieur



Les récréations sont essentielles au mieux-être de votre enfant. La participation active de votre enfant aux récréations est une priorité pour nous.

Si votre enfant doit rester à l'intérieur lors des récréations pour des raisons d'ordre médical, prière de faire parvenir à l'école **un billet médical récent** attestant la recommandation du médecin traitant.

3. Départ hâtif

Il est important d'en informer le titulaire **par un message**. L'élève doit lui faire signer cette note pour valider la transmission d'information. Nous comptons sur votre collaboration pour venir chercher votre enfant au secrétariat de l'école lorsqu'il doit quitter avant la fin des cours. De cette façon, nous assurerons la sécurité de votre enfant en tout temps.

4. Retour à la maison

Votre enfant doit retourner à la maison immédiatement après l'école, car **il n'y a pas de surveillance sur la cour après les heures de classe**. Il peut arriver que son titulaire ait à lui fournir une explication avant son départ mais **aucun enfant ne restera à l'école plus de 15 minutes après les cours** sans que les parents en soient avisés. Si le titulaire doit garder votre enfant plus longtemps, vous en serez avisé par courriel ou téléphone.



5. Des vêtements appropriés

Notre climat est capricieux... Nous sollicitons votre collaboration pour que nos élèves soient vêtus convenablement. En cas de pluie intense, ils seront invités à entrer à l'intérieur à l'heure habituelle de surveillance (8h01, 12h54).



*****Veuillez noter que le port des bottes est obligatoire dès la première neige et jusqu'à ce qu'elle disparaisse complètement de la cour d'école.**

Voici quelques précisions au sujet de la tenue vestimentaire dont nous vous demandons de tenir compte :

Les vêtements doivent être adaptés à la température et aux différentes activités. Comme la température est changeante au Québec, il peut être normal que les élèves ne portent pas tous les mêmes vêtements le matin et au cours de la journée, si la température se réchauffe. À l'école Hélène-Boullé, nous favorisons le développement de l'autonomie et nous encourageons les enfants à porter des vêtements qui assurent leur bien-être. Aucun message sexiste, raciste ou encourageant la violence ne sera toléré.

6. Vous accompagnez votre enfant à l'école ou vous venez le chercher au service de garde.

Vous êtes priés de laisser votre enfant seul sur la cour puisque la cour est strictement réservée aux élèves. Par ailleurs, les enseignants responsables de la surveillance sont présents à 8h01 le matin et à 12h54 l'après-midi; **il est donc essentiel que votre enfant n'arrive pas avant 8h01 et 12h54 sur la cour. Seul le personnel de l'école est autorisé à intervenir auprès des élèves sur la cour.**

Par ailleurs, lorsque vous venez chercher votre enfant au service de garde, vous devez vous présenter à la porte du service de garde afin de communiquer avec le personnel responsable de l'accueil.

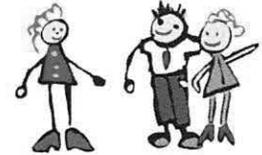
7. Votre enfant dîne à l'école



Les élèves du primaire déposeront eux-mêmes leur boîte à lunch en entrant de la cour le matin à 8h11. Des étagères sont installées à cet effet dans le hall du service de garde. Les parents pourront y déposer eux-mêmes la boîte à lunch de leur enfant jusqu'à 7h45.

Cette mesure vise à augmenter la sécurité de nos élèves et de notre personnel. Votre collaboration à ce chapitre est grandement appréciée.

8. Rencontre des intervenants de l'école



Si vous désirez rencontrer le titulaire, les spécialistes ou la direction de l'école : vous êtes prié de prendre rendez-vous. Nous serons heureux de répondre à vos questions et de trouver des solutions à votre problème en vous accordant toute notre attention. Toutefois, lorsque les intervenants sont en présence de nos élèves, ils ne peuvent assurer la sécurité de ceux-ci et s'entretenir avec vous au même moment. **Par mesure de sécurité pour tous les élèves de l'école, il est défendu de circuler aux étages sans arborer notre permis de circuler disponible au secrétariat et au service de garde.** Veuillez utiliser la porte principale de l'école après 8h15.

9. Bibliothèque

Les élèves fréquentent la bibliothèque en compagnie de leur titulaire. La gestion et l'entretien de la bibliothèque sont confiées à des parents-bénévoles. Votre enfant est responsable des livres qu'il y emprunte. Si un livre est abîmé ou perdu par votre enfant, un montant de 15,00\$ vous sera demandé afin de remplacer le livre.



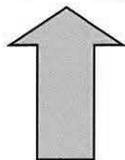
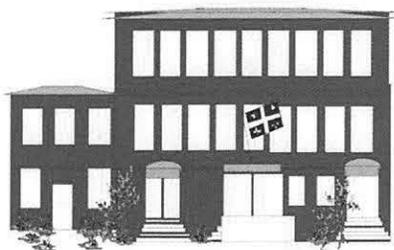


13. Retard des élèves

Après la cloche annonçant l'entrée dans l'école (présco : 9h17 et 13h04) (primaire : 8h11 et 13h04), **les élèves doivent obligatoirement utiliser l'entrée principale et se rendre au secrétariat.** Les parents auront à signer des lettres à chaque fois que l'élève atteindra un multiple de cinq (5) retards.

Il est important que votre enfant arrive à l'heure en tout temps : il en va de sa sécurité et de la qualité de ses apprentissages.

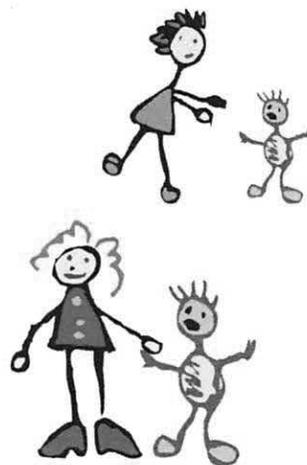
Ce système est mis en place dans le seul but de **faire de l'école le milieu de vie le plus sécuritaire possible.** Merci de nous appuyer dans cette démarche.

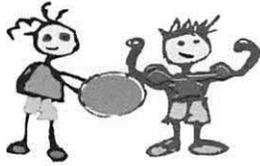


14. SDG - Retard des parents

Les parents qui viennent chercher leur enfant qui n'est pas inscrit au Service de garde au dîner et après les classes sont priés de prendre note qu'après 5 minutes de retard, nous nous verrons dans l'obligation d'envoyer l'élève au service de garde et que **des frais vous seront facturés.** Le Service de garde est un service qui doit s'autofinancer et nous ne pouvons confier plus de 20 élèves à un éducateur. Nous ne pouvons par ailleurs pas laisser des élèves sans surveillance au secrétariat.

De même, si vous tardez à venir chercher votre enfant à la fermeture du Service de garde, des frais supplémentaires vous seront facturés.





10. Le cours d'éducation physique

Si votre enfant doit être exempté du cours d'éducation physique, vous devez nous faire parvenir **un billet médical** : ce cours est obligatoire dans le cadre du programme de formation de l'école québécoise prescrit par le Ministère de l'Éducation.

En conséquence, tous les élèves doivent porter la tenue vestimentaire réglementaire : chandail à manches courtes, short, chaussures de sport, le tout dans un sac identifié au nom de l'enfant et ceci, même au printemps.



11. Changement d'adresse ou de numéro de téléphone



Si vous changez d'adresse civique, courriel ou de numéro de téléphone **prière d'en aviser le secrétariat de l'école au 514-596-5275** le plus rapidement possible. En cas d'urgence, cette précaution nous permettra de vous rejoindre rapidement et efficacement.

12. Communication aux parents

Plusieurs communications sont envoyées aux parents durant l'année scolaire. Le moyen de communication privilégié par l'école est la messagerie électronique. Veuillez vous assurer de consulter régulièrement votre boîte courriel.





15. Difficultés financières

Si, pour des raisons d'ordre pécuniaire, vous ne pouvez acquitter la totalité des montants demandés pour les cahiers d'activités ou pour tout autre service rendu par l'école, vous êtes prié de communiquer avec la direction de l'école afin de convenir d'arrangements particuliers : le personnel n'est pas autorisé à prendre des ententes de ce type.

16. Objets interdits

Il est interdit d'apporter tout objet de la maison (jouets, appareils électroniques de toute sorte, ballons, balles, etc.) à moins d'avoir une permission pour une activité spéciale. L'école ne se tient aucunement responsable des pertes, des bris et des vols. Les objets interdits pourront être confisqués.

17. Tempêtes de neige et autres intempéries majeures

Nous comptons sur votre collaboration pour vous assurer que l'école est ouverte avant d'y conduire votre enfant. Pour ce faire, nous vous recommandons de syntoniser la chaîne publique MF au 95,1 ou d'appeler le Centre de services scolaire de Montréal au (514) 596-6000, si le temps vous semble incertain, et la fermeture d'école possible.



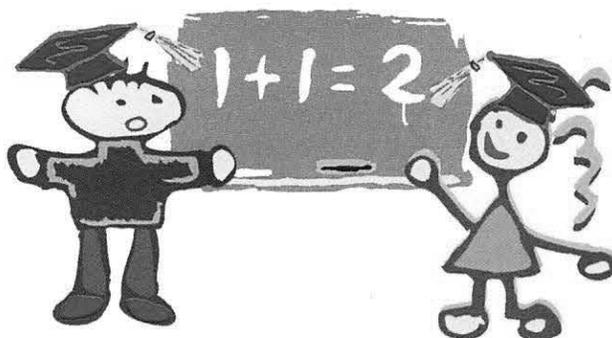
18. Rencontre de remise de bulletin

Lors des rencontres de remise du bulletin, certains parents séparés demandent que l'enseignant(e) les rencontre séparément. Nous préférons ne pas répondre à cette demande afin de nous assurer que les deux parents recevront les mêmes informations lors de la rencontre et que tous deux puissent bénéficier des réponses données aux questions de l'autre parent. Si nécessaire, la direction de l'école pourrait être présente à la rencontre.

19. Votre collaboration

Votre collaboration est essentielle pour que votre enfant passe une belle année scolaire et qu'il réussisse ses apprentissages. Nous, de l'équipe-école et vous, parents, poursuivons les mêmes buts : **la réussite scolaire et le bien-être de votre enfant**. C'est en travaillant en étroite collaboration que nous arriverons mieux à l'aider dans la poursuite de ces objectifs.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous et soyez assurés de notre entière disponibilité. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou pour prendre rendez-vous si vous en éprouvez le besoin.



Les services à l'école

1. Orthopédagogie

Ce service est destiné aux élèves éprouvant certaines difficultés d'apprentissage. Le titulaire réfère l'élève à la direction qui voit à assurer le service après étude de la demande. Les parents seront informés de la mise en place de ce service.



2. Psychoéducation

Ce service est destiné aux élèves aux prises avec certaines difficultés adaptatives. Le titulaire réfère l'élève à la direction qui voit à assurer le service après étude de la demande. Avec l'autorisation des parents, la psychoéducatrice intervient auprès de l'élève en collaboration avec les intervenants de l'école. La psychoéducatrice est présente à l'école deux jours par semaine. Son rôle : évaluer l'élève qui présente des difficultés et lui apporter le soutien nécessaire à l'amélioration de son comportement en lien avec ses apprentissages.



3. Orthophonie

Ce service est destiné en priorité aux élèves du préscolaire et du premier cycle du primaire ayant des difficultés langagières qui ont un impact sur les apprentissages (évaluation et/ou rééducation). Il peut donner un support aux enseignants. Les modalités de service sont définies par l'équipe-école.



4. Infirmière

Présente à l'école une journée par semaine, notre infirmière, rattachée au CSSS Villeray, s'occupe de dépister des problèmes de santé particuliers (problèmes visuels, maladies contagieuses, pédiculose, etc.). Elle donne les premiers soins en cas d'urgence.

Elle ne peut toutefois pas se substituer au médecin ou administrer quelque médicament que ce soit.

De plus, chaque début d'année, l'infirmière valide chacune des fiches d'élève pour vérifier leur état général de santé et leurs allergies, selon les cas. Elle communique avec les parents concernés afin de mettre en place la structure nécessaire à la sécurité physique optimale de ces élèves. Elle informe et soutient le personnel de l'école à cet effet.

5. Éducation spécialisée

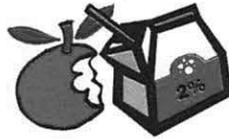
Ce service s'adresse à des élèves ayant des besoins particuliers en faisant des interventions ponctuelles (habiletés sociales, résolutions de problèmes, etc). La personne donne du soutien aux enseignants et participe à l'élaboration du plan d'intervention. Le service est réévalué et ajusté en conséquence tout au long de l'année scolaire.

6. L'hygiéniste dentaire



L'hygiéniste dentaire assure à des groupes d'élèves ciblés un suivi dentaire et voit à sensibiliser les élèves et les parents quant à l'importance d'une bonne hygiène dentaire. Cette personne-ressource intervient auprès des élèves, de leurs parents ainsi que des enseignants et, est rattachée au CSSS.

7. Lait et collations



Les élèves recevront un berlingot de lait deux jours par semaine. Il est primordial pour la santé des enfants que les parents nous fassent connaître **leurs allergies alimentaires** en complétant minutieusement la fiche de l'élève en début d'année. Nous favorisons fortement les collations santé. Les friandises («chips», chocolat, friandises et boissons gazeuses) sont interdites.

Lors de sorties éducatives, les parents des élèves allergiques sont responsables de s'assurer que leur enfant ait son EpiPen en sa possession, qu'il y ait consommation de nourriture ou non.



8. Service du dîner

L'école offre la possibilité aux parents dans l'impossibilité d'être présents à la maison à l'heure du dîner d'inscrire leur enfant à ce service. L'inscription se fait au service de garde de l'école.

9. Service de garde



Ce service appartient à l'école. **Les enfants qui le fréquentent doivent y respecter le même code de vie qu'à l'école.** La responsable et les éducateurs mettent tout en oeuvre pour assurer la qualité de ce service en organisant des activités riches et variées et ce, en respectant toutes les normes de sécurité et d'encadrement. Le service de garde est ouvert lors des journées pédagogiques. **Pour y être admis un élève doit y être inscrit.** Le parent doit remplir la fiche d'inscription et signer la charte des règlements du service.